

fiche 17

Paie-t-on de la même façon aux quatre coins du monde ?

Vous quittez la France pour quelques jours ou un plus long séjour. À l'étranger, soyez attentif lorsque vous réglez par carte bancaire car les modes d'utilisation varient d'un pays à l'autre.



Le retour à la piste magnétique

Si le code confidentiel est toujours incontournable pour les retraits d'espèces aux distributeurs, il vous sera rarement demandé de le saisir pour le paiement. Le système de la carte à puce, avec composition du code secret, est encore peu courant hors de France. Une situation qui devrait bientôt changer avec la prochaine généralisation de la puce au standard international EMV (voir fiche 12). À l'étranger, c'est la piste magnétique de votre carte qui travaille le plus souvent ainsi que votre stylo. En effet, pour chaque paiement, le commerçant insère votre carte dans un lecteur et vous fait signer la facturette.

Autorisation et signature

Lorsque votre carte est introduite dans le lecteur magnétique, les éléments figurant sur la piste sont transmis à votre banque pour obtenir l'autorisation de paiement. Ils passent d'abord par le réseau du pays, puis par le réseau MasterCard ou Visa (selon votre carte), transitent par le réseau CB avant d'arriver à votre banque. Malgré sa complexité, cette opération s'exécute en moins d'une vingtaine de secondes. Ensuite, le commerçant vous demande de signer la facturette et s'assure que la signature est bien la même que celle figurant au dos de votre carte.

Des pratiques à connaître

Ne soyez pas surpris : les demandes d'autorisation de paiement sont pratiquement systématiques aux États-Unis, quel que soit

le montant de l'achat. Quant aux commerçants de Grande-Bretagne, ils scrutent avec attention la signature du porteur figurant au verso de la carte, pour prévenir toute fraude.

Demande de validation ou de carte d'identité

Le couple piste magnétique/signature est le plus classique mais des variantes existent. Dans certains pays européens, vous insérez votre carte dans un lecteur électronique de carte. Résistez à la tentation de composer votre code car ce lecteur se contente pour l'instant de lire votre piste magnétique. Toutefois, on vous demandera de valider la transaction en appuyant sur le bouton « OK ». Il peut arriver, notamment en Espagne, que la carte d'identité soit également demandée pour un paiement par carte. Enfin, sachez que la pratique du « fer à repasser » (sabot) survit encore dans certains pays. La facturette « fabriquée » par le « fer à repasser » comporte trois exemplaires. Vérifiez qu'il s'agit de papier autocopiant, et, dans le cas contraire, demandez au commerçant de vous remettre les deux carbones en plus de votre propre exemplaire de facturette.

la puce à l'oreille Sans puce, le paiement est nécessairement moins sécurisé. Vérifiez bien votre ticket avant la signature. Veillez, notamment, à approuver le montant total de votre facturette car il existe parfois un total intermédiaire suivi d'une ligne supplémentaire pour le pourboire.

